



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE D'ARNOUVILLE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

RÉVISION ALLÉGÉE N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté n°014/2024 en date du 21 février 2024, Monsieur le Maire a prescrit l'ouverture d'une **enquête publique portant sur la révision allégée n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) d'Arnouville**, dont le projet a été arrêté par délibération n°3/63 du 18 décembre 2023.

La révision allégée n°2 a pour objet de créer et supprimer certains Espaces Paysagers Protégés (EPP) à la suite d'une réévaluation de leur pertinence et cohérence, en lien avec la réalité du territoire, et la mise à jour des alignements d'arbres à protéger, et ce sans aucune remise en cause du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLU.

Le public est informé que cette enquête publique se déroulera du :

Lundi 25 mars 2024 au mardi 9 avril 2024 inclus (jusqu'à 17h), soit pendant 16 jours consécutifs.

À cet effet, Monsieur Abdelmadjid GUESSOUM, attaché territorial de collectivité territoriale, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur François HUET en qualité de commissaire enquêteur suppléant, par le Président du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à la Mairie d'Arnouville, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie :

- les lundis, mardis, mercredis de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
- les jeudis de 13h00 à 18h30
- les vendredis de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Le dossier d'enquête pourra également être consulté sur le site internet de la commune d'Arnouville :

<https://arnouville95.fr/article/revision-alleege-ndeg2-du-plu> Rubrique Mon quotidien > Aménagement et cadre de vie > Plan local d'urbanisme

Le public pourra prendre connaissance du dossier ainsi que des remarques formulées et consigner éventuellement ses observations :

- soit sur le registre d'enquête papier,
- soit en les adressant par courrier postal à : Mairie d'Arnouville 15-17 rue Robert Schuman, CS 20101 - 95400 Arnouville, à l'attention de Monsieur Abdelmadjid GUESSOUM, commissaire enquêteur.

La participation du public pourra s'effectuer également par voie électronique, par courriel à l'adresse suivante :

enquetepubliqueplu2024@arnouville95.org

Les courriels seront annexés au registre d'enquête dès réception et tenus à la disposition du public. Les courriels réceptionnés après la clôture de l'enquête ne seront pas pris en compte.

Le commissaire enquêteur sera présent à la mairie d'Arnouville (Hôtel de Ville, 15/17 rue Robert Schuman 95400 ARNOUVILLE) pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- **le lundi 25 mars 2024 de 9h à 12h**
- **le mercredi 3 avril 2024 de 14h à 17h**
- **le mardi 9 avril 2024 de 14h à 17h**

À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie d'Arnouville et à la Préfecture du Val d'Oise pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés pendant un an sur le site internet de la commune : <https://arnouville95.fr>

À l'issue de l'instruction, le Conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation de la révision allégée n°2 du PLU ; il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de révision allégée n°2 du PLU en vue de cette approbation.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès du service urbanisme de la mairie d'Arnouville.

Pascal DOLL
Maire